

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de Monsieur Henri KLUNGE,
déposée le 28 mai 2013

« Une décoration urbaine dynamique et durable »

Rappel du contenu de l'interpellation

Qui d'entre vous n'a jamais souhaité embellir notre ville, avec des décorations florales et urbaines hors du commun ? Ce n'est malheureusement pas les idées qui manquent, mais très souvent le constat est le même; ces décorations atypiques sont beaucoup trop onéreuses.

Aussi, une fois que ces décorations ont trôné pendant quelques années sur nos ronds-points, nos places et nos parcs, il est vrai que nous aimerions bien les changer. Mais les places de stockage débordent souvent déjà d'anciennes décorations empoussiérées.

Et bien, c'est en partant de ces 2 constats que le projet decocity.ch a vu le jour. En effet, ce site a pour but de rassembler un maximum de décorations urbaines (sculpture, poterie, animaux fleuris,...) pour que, d'une part les communes puissent revendre ou échanger facilement leurs décorations et d'autre part pour que d'autres collectivités puissent réutiliser ces monuments pour embellir leur commune. Le site comprend aussi un forum sur lequel les communes et les entreprises peuvent échanger leurs diverses expériences et idées en termes d'aménagements urbains et de décorations de villes.

Il en coûterait pour la ville de Lausanne, une cotisation annuelle de 150.- CHF. Le projet étant à ses débuts et le nombre d'objets proposés étant en conséquence encore relativement faible, la première année est actuellement gratuite.

Je demande donc à la Municipalité :

- 1. Si elle a entendu parler de ce projet ?*
- 2. Si les décorations urbaines utilisées à Lausanne sont propriété de la ville ?*
- 3. Si ce concept peut être applicable à Lausanne ? et dans le cas contraire, pourquoi ?*
- 4. Quelles économies cela pourrait-il apporter à la ville ?*

Préambule

La Ville de Lausanne utilise des décorations urbaines de nature permanente ; seuls les fleurrissements sont rafraîchis selon des fréquences variables. Les quelques décorations impliquant du mobilier urbain (par exemple les petits chevaux en bois sur un des ronds-points de Malley) ont également vocation à perdurer.

Depuis sa création en 1997, la manifestation « Lausanne-Jardin » donne par contre naissance à des décorations urbaines éphémères. De par le concept de cette manifestation, elles sont conçues pour durer une saison, à l'exception de quatre ou cinq objets que la ville décide de conserver (par exemple « Treille de Glycines » à la Riponne, « Le Carrousel » giratoire sur l'avenue du Chablais, « Plantons » potager ornemental à Praz-Séchaud devenu un plantage en 2010, et « Looping » sous les arches du Tunnel).

Réponse aux questions posées

Question 1 : Si la Municipalité a entendu parler de ce projet ?

La Municipalité n'avait pas préalablement connaissance de cette pratique ; elle a découvert l'existence de ce projet permettant l'échange de décorations urbaines entre collectivités publiques à la lecture de l'interpellation. Elle remercie l'interpellateur de lui en avoir fait part.

Question 2 : Si les décorations urbaines utilisées à Lausanne sont propriété de la ville ?

Les décorations urbaines sont effectivement propriété de la Ville. Les décorations éphémères de la manifestation « Lausanne Jardins » sont propriété de l'association en charge de l'organisation de la manifestation.

Question 3 : Si ce concept peut être applicable à Lausanne ? et dans le cas contraire, pourquoi ?

Dans le principe, le concept pourrait être applicable à Lausanne. Cependant, comme exposé en préambule, la Ville de Lausanne met en place des décorations pérennes, et n'utilise pas ou très peu de sculptures, poteries ou animaux fleuris objets du concept du site d'échange et de revente Decocity.ch. Ce concept, certainement intéressant pour d'autres communes qui en font un usage courant, paraît ainsi peu applicable au cas particulier de la Ville de Lausanne.

Question 4 : Quelles économies cela pourrait-il apporter à la ville ?

Compte tenu du fait que les décorations urbaines sont permanentes à Lausanne, une telle démarche se traduirait plutôt par un surcoût par rapport à la situation actuelle. Il faudrait en effet compter avec des frais d'étude, de main d'œuvre d'adaptation, de montage et de démontage, des frais éventuels de stockage, et enfin des coûts de transport pour le déplacement des équipements arrivant à Lausanne ou en repartant.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur Henri Klunge.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 25 juillet 2013.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter